

**PRÉVISION D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION DE GSR - 2027 À 2030**

	2026-2027		2027-2028		2028-2029		2029-2030	
	Volumes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		Volumes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		Volumes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		Volumes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	
1 <b>Règlement</b>								
2 Volumes de base	6 107 726		6 109 148		6 083 857		6 079 908	
3 % Règlement	5,00%		5,00%		7,00%		7,00%	
4 <b>Volumes exigibles</b>	<b>305 386</b>		<b>305 457</b>		<b>425 870</b>		<b>425 594</b>	
5 <b>Approvisionnement<sup>1</sup></b>	<b>Nb de</b>	<b>Volumes</b>	<b>Nb de</b>	<b>Volumes</b>	<b>Nb de</b>	<b>Volumes</b>	<b>Nb de</b>	<b>Volumes</b>
	<b>contrats</b>	<b>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>contrats</b>	<b>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>contrats</b>	<b>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>contrats</b>	<b>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>
6 Achat direct territoire	1	2 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000
7 Achat direct hors territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Gaz de réseau GSR en territoire approuvé <sup>2</sup>	16	57 493	16	62 655	16	100 305	16	103 830
9 Gaz de réseau GSR en territoire non approuvé <sup>3</sup>	3	-	6	-	9	-	12	-
10 Gaz de réseau GSR hors territoire approuvé <sup>2</sup>	14	304 049	14	321 290	14	349 044	14	350 500
11 Gaz de réseau GSR hors territoire non approuvé <sup>3</sup>	2	-	4	-	6	-	8	-
12 <b>Total volumes</b>	<b>36</b>	<b>363 542</b>	<b>41</b>	<b>386 946</b>	<b>46</b>	<b>452 349</b>	<b>51</b>	<b>457 330</b>
13 <b>Coûts des contrats approuvés</b>	<b>Nb de</b>	<b>Coûts</b>	<b>Nb de</b>	<b>Coûts</b>	<b>Nb de</b>	<b>Coûts</b>	<b>Nb de</b>	<b>Coûts</b>
	<b>contrats</b>		<b>contrats</b>		<b>contrats</b>		<b>contrats</b>	
14 <i>Prix moyen ( ¢/m<sup>3</sup>)</i>		96,95		100,31		102,97		105,50
15 Coûts (000 \$)	30	350 525	30	385 152	30	462 700	30	479 308
16 <b>Consommation de GSR</b>	<b>Nb de</b>	<b>Volumes</b>	<b>Nb de</b>	<b>Volumes</b>	<b>Nb de</b>	<b>Volumes</b>	<b>Nb de</b>	<b>Volumes</b>
	<b>clients</b>	<b>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>clients</b>	<b>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>clients</b>	<b>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>clients</b>	<b>(10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>
17 Achat direct territoire	1	2 000	1	3 000	1	3 000	1	3 000
18 Achat direct hors territoire	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Volumes cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
20 Gaz de réseau GSR - Achat volontaire	1 479	19 214	1 584	18 213	1 632	55 789	1 690	56 006
21 Autoconsommation de GSR par Énergir	65	4 865	53	5 200	53	5 600	53	6 100
22 <b>Total volumes vendus hors branchements 100 % renouvelables (Montréal)</b>	<b>1 545</b>	<b>26 079</b>	<b>1 638</b>	<b>26 413</b>	<b>1 686</b>	<b>64 389</b>	<b>1 744</b>	<b>65 106</b>
23 Volumes vendus branchements 100 % renouvelables (Montréal)	138	4 574	194	7 296	251	9 752	309	12 057
24 <b>Total volumes vendus</b>	<b>1 683</b>	<b>30 653</b>	<b>1 832</b>	<b>33 708</b>	<b>1 937</b>	<b>74 141</b>	<b>2 053</b>	<b>77 163</b>
25 <b>Volumes vendus - Volumes exigibles</b>		<b>(274 733)</b>		<b>(271 749)</b>		<b>(351 729)</b>		<b>(348 430)</b>

<sup>1</sup> Les achats directs en territoire sont inclus à la ligne 14, les achats de gaz de réseau GSR en territoire sont inclus à la ligne 18 et les achats de gaz de réseau GSR hors territoire sont inclus à la ligne 20 de l'annexe 6 de la pièce Énergir-H, Document 3.

<sup>2</sup> Contrats d'achats respectant les caractéristiques approuvées par la Régie dans la décision D-2024-113.

<sup>3</sup> Contrats d'achats non signés. Certains de ces contrats nécessiteront une approbation spécifique de la Régie.

**LA PAGE 2 EST DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL**

**CALCUL DE L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE GSR - 2026-2027 À 2029-2030**

	Année	Volume 2026-2027 <sup>1</sup>	Année	Volume 2027-2028 <sup>1</sup>	Année	Volume 2028-2029 <sup>1</sup>	Année	Volume 2029-2030 <sup>1</sup>
		(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )		(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )		(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )		(10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )
1	2023-2024 (LRA3)	6 185 050	2024-2025 (LRA3)	6 151 207	2025-2026 (LRA3)	6 076 900	2026-2027 (LRA3)	6 099 336
2	2024-2025 (LRA2)	6 151 207	2025-2026 (LRA2)	6 076 900	2026-2027 (LRA2)	6 099 336	2027-2028 (LRA2)	6 075 336
3	2025-2026 (LPA1)	5 986 921	2026-2027 (LPA1)	6 099 336	2027-2028 (LPA1)	6 075 336	2028-2029 (LPA1)	6 065 053
4	Volume moyen 3 ans	6 107 726	Volume moyen 3 ans	6 109 148	Volume moyen 3 ans	6 083 857	Volume moyen 3 ans	6 079 908
5	<b>GSR à livrer</b>	<b>305 386</b>		<b>305 457</b>		<b>425 870</b>		<b>425 594</b>

<sup>1</sup> Les volumes utilisés pour les années 2023-2024 et 2024-2025 sont ceux rapportés aux rapports annuels (R-4288-2024, pièce B-0156, Énergir-9, Document 1 et R-4328-2025, pièce B-0046, Énergir-9, Document 1). Les volumes utilisés pour l'année 2025-2026 pour l'obligation de l'année 2026-2027 sont ceux rapportés à la Cause tarifaire 2025-2026 (R-4287-2024, pièce B-0126, Énergir-N, Document 5), alors que pour l'obligation des années 2027-2028 et 2028-2029, ce sont ceux du 4-8 (pièce Énergir-H, Document 2, tableaux 15 et 16). Pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, les volumes utilisés sont ceux présentés à l'annexe 6 de la pièce Énergir-H, Document 3. À noter que ces volumes excluent les volumes du tarif de réception.

**Mise à jour de l'état de la demande volontaire - Sommaire**

Segments		Volumes (Mm <sup>3</sup> )				
		4/8	Prévisions			
		2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
PMD-existant	Résidentiel	1,0	1,2	1,4	1,6	1,8
	Commercial	6,5	6,5	6,6	6,7	6,8
	Institutionnel	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3
	Industriel	1,6	1,6	1,7	1,8	1,9
	<b>Sous-total</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>	<b>11,2</b>	<b>11,4</b>	<b>11,7</b>
		<b>50%</b>	<b>46%</b>	<b>44%</b>	<b>17%</b>	<b>17%</b>
GE-existant	Résidentiel	-	-	-	-	-
	Commercial	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5
	Institutionnel	1,6	1,0	0,6	0,6	0,6
	Industriel	7,0	6,7	5,7	43,2	43,1
	<b>Sous-total</b>	<b>9,3</b>	<b>8,3</b>	<b>7,0</b>	<b>44,4</b>	<b>44,3</b>
		<b>42%</b>	<b>35%</b>	<b>27%</b>	<b>68%</b>	<b>65%</b>
Branchements 100 % renouvelables (Montréal)	PMD	1,8	4,6	7,3	9,8	12,1
	GE	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>1,8</b>	<b>4,6</b>	<b>7,3</b>	<b>9,8</b>	<b>12,1</b>
		<b>8%</b>	<b>19%</b>	<b>29%</b>	<b>15%</b>	<b>18%</b>
<b>Total prévision volumes GSR</b>		<b>22,04</b>	<b>23,79</b>	<b>25,51</b>	<b>65,54</b>	<b>68,06</b>

  

Type de client		Nombre de clients (points de mesurage)				
		4/8	Prévisions			
		2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Clients existants	Résidentiel	1 073	1 121	1 232	1 291	1 356
	Commercial	201	201	203	206	209
	Institutionnel	136	124	117	105	98
	Industriel	35	32	31	29	27
	<b>Sous-total</b>	<b>1 445</b>	<b>1 479</b>	<b>1 584</b>	<b>1 632</b>	<b>1 690</b>
		<b>95%</b>	<b>91%</b>	<b>89%</b>	<b>87%</b>	<b>85%</b>
Branchements 100 % renouvelables (Montréal)	PMD	83	138	194	251	309
	GE	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>83</b>	<b>138</b>	<b>194</b>	<b>251</b>	<b>309</b>
		<b>5%</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>
<b>Total prévision nombre de clients GSR</b>		<b>1 528</b>	<b>1 617</b>	<b>1 778</b>	<b>1 883</b>	<b>1 999</b>

**Suivi des inventaires de GSR**

		Volumes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )				
		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	
<b>Obligation en vertu du Règlement GSR</b>						
1						
2	a	Volumes de base	6 107 726	6 109 148	6 083 857	6 079 908
3	b	Seuil	5,0%	5,0%	7,0%	7,0%
4	c	<b>Obligation (a × b)</b>	<b>305 386</b>	<b>305 457</b>	<b>425 870</b>	<b>425 594</b>
<b>Approvisionnement</b>						
5						
6	d	Injections <sup>1</sup> prévues de GSR	363 542	386 946	452 349	457 330
7	e	Inventaire précédent	49 588	107 744	189 232	215 711
8	f	<b>Total (d + e)</b>	<b>413 130</b>	<b>494 690</b>	<b>641 581</b>	<b>673 041</b>
<b>Consommation volontaire de GSR</b>						
9						
10	g	Achats directs	2 000	3 000	3 000	3 000
11	h	Gaz réseau GSR (clients au tarif GSR) + Autoconsommation	28 653	30 708	71 141	74 163
12	i	<b>Total (g + h)</b>	<b>30 653</b>	<b>33 708</b>	<b>74 141</b>	<b>77 163</b>
<b>Inventaire de GSR au 30 septembre</b>						
13						
14	j	c - i	274 733	271 749	351 729	348 430
15	k	f - c	107 744	189 232	215 711	247 447
16	l	<b>Total inventaire (j + k)</b>	<b>382 477</b>	<b>460 982</b>	<b>567 440</b>	<b>595 878</b>
<b>Volumes vendus au gaz réseau</b>						
17						
18	m	Volumes dont le surcoût est alloué au frais de socialisation du GSR <sup>2</sup>	274 733	271 749	351 729	348 430
19	n	Volumes dont le surcoût est alloué au tarif GSR <sup>3</sup>	0	0	0	0

<sup>1</sup> Volumes reçus par Énergir de ses fournisseurs.

<sup>2</sup> Surcoût comptabilisé au CFR-Surcoût GSR invendu et intégré au frais de socialisation du GSR à l'année t + 2.

<sup>3</sup> Surcoût comptabilisé au CFR-Écart de prix cumulé GSR et intégré au tarif GSR à l'année t + 2.

**LA PAGE 6 EST DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL**

**LA PAGE 7 EST DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL**

**Détails du calcul des caractéristiques de prix indexés**

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Indice des prix à la consommation (IPC) réel (%) *	-	6,36	5,14	2,95	2,07	-	-	-	-
IPC projeté (Énergir-H, Document 2, tableau 2) (%)	-	-	-	-	-	2,14	2,02	2,00	2,00
Coût moyen d'acquisition maximal (\$/GJ) **	25,00 \$	26,59 \$	27,96 \$	28,78 \$	29,38 \$	30,01 \$	30,61 \$	31,22 \$	31,85 \$
Coût maximal; projet > 5Mm <sup>3</sup> (\$/GJ)	35,00 \$	37,23 \$	39,14 \$	40,29 \$	41,13 \$	42,01 \$	42,86 \$	43,71 \$	44,59 \$
Coût maximal; projet < 5Mm <sup>3</sup> (\$/GJ)	45,00 \$	47,86 \$	50,32 \$	51,81 \$	52,88 \$	54,01 \$	55,10 \$	56,20 \$	57,33 \$

\* Moyenne de la variation annuelle en (%) d'octobre à septembre par rapport à l'année précédente.

\*\* Le coût moyen d'acquisition autorisé était de 20 \$/GJ pour 2022-2023 et 2023-2024, mais à des fins d'illustration, Énergir présente un coût moyen de 25 \$/GJ.

**S U I V I   A N N U E L**  
**D E   L A   D É C I S I O N   D - 2 0 2 3 - 0 2 2**  
**S U R   L A   S T R A T É G I E**  
**D E   C O M M E R C I A L I S A T I O N   D U   G S R**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1 ÉTAT DE L'AVANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION 4</b>	
1.1 ACTIONS DE POSITIONNEMENT – CITOYENS ET ACTEURS DU MILIEU.....	4
1.2 ACTIONS DE MARKETING DE MASSE – CLIENTS À FAIBLE VOLUME .....	5
1.3 ACTIONS DE MARKETING PERSONNALISÉES – CLIENTS À FORT VOLUME .....	6
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>6</b>

Annexe A : Représentation visuelle de de la campagne de positionnement

Annexe B : Représentation visuelle des commandites

Annexe C : Représentation visuelle des contenus GNR dans les actions de marketing de masse  
– Clients à faible volume

Annexe D : Représentation visuelle de marketing personnalisé – Clients à fort volume et leurs  
partenaires d'affaires (ingénieurs)

## INTRODUCTION

1 À la section A de l'annexe 2 de sa décision D-2021-158, la Régie de l'énergie (Régie) a ordonné  
2 à Énergir, s.e.c. (Énergir) de déposer plusieurs éléments en suivi de l'étape C<sup>1</sup> :

3 « A5. En conséquence, la Régie demande à Énergir de déposer, au présent dossier, un suivi  
4 semestriel sur l'état d'avancement et sur les résultats de sa stratégie de commercialisation  
5 évolutive décrite à la pièce B-0562. Elle lui demande également de fournir le détail de cette  
6 information par segment de clients. »

7 À la section C de l'annexe 3 de sa décision D-2023-022<sup>2</sup>, la Régie modifie la fréquence et  
8 demande à Énergir de bonifier ce suivi :

9 « D1 : La Régie est d'avis qu'une mise à jour plus fréquente de l'état de la demande volontaire,  
10 telle que fournie en réponse à la DDR n° 28 de la Régie, lui permettrait de mieux mesurer le succès  
11 des efforts de commercialisation d'Énergir. C'est pourquoi elle juge qu'un suivi trimestriel, plutôt  
12 que semestriel, est requis de la part d'Énergir.

13 En matière de suivis administratifs, la Régie demande à Énergir de bonifier le suivi trimestriel sur  
14 ses efforts de commercialisation en incluant les informations suivantes :

- 15 - Une mise à jour des informations quant à l'évolution des efforts de commercialisation pour  
16 les différents segments de clientèle présentées à la pièce B-0816.
- 17 - Les données portant sur les volumes convertis à la biénergie et le nombre de clients  
18 concernés, par type et taille de client.
- 19 - Une mise à jour de l'état de la demande volontaire, dans le même format que le tableau  
20 fourni en réponse à la question 1.1 de la pièce B-0775. »

21 Dans sa décision D-2024-071<sup>3</sup>, la Régie a demandé que le suivi des efforts de commercialisation  
22 soit dorénavant présenté dans le cadre de la cause tarifaire :

23 [32] Ainsi, dans le cadre de ses prochains dossiers tarifaires, la Régie demande à Énergir d'intégrer  
24 à la pièce « Prévion d'approvisionnement et de distribution de GSR – xxxx-xxxx » les informations  
25 sur la commercialisation, telles que présentées à la section 1 de la pièce B-1003 du présent  
26 dossier. De plus, dans le cadre de ses prochains rapports annuels, la Régie demande à Énergir  
27 d'intégrer au suivi requis par les décisions D-2022-061 et D-2022-079 les informations sur la  
28 biénergie, telles que présentées à la section 2 de la pièce B-1003 du présent dossier.

---

<sup>1</sup> R-4008-2017, décision D-2021-158, pp. 197-198.

<sup>2</sup> R-4008-2017, décision D-2023-022, pp. 153-154.

<sup>3</sup> R-4008-2017, décision D-2024-071, pp. 13-14.

1 Par conséquent, Énergir présente les informations relatives aux efforts de commercialisation du  
2 gaz de source renouvelable (GSR) demandées par la Régie.

## **1 ÉTAT DE L'AVANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE COMMERCIALISATION**

3 La stratégie de commercialisation GSR se décline en trois volets distincts qui évoluent en  
4 parallèle en fonction des besoins du marché, de la prévisibilité des inventaires, des changements  
5 approuvés aux *Conditions de service et Tarif* et des capacités opérationnelles :

- 6 1) Les campagnes de positionnement visant à faire connaître le produit et à le positionner  
7 auprès des citoyens comme étant une des solutions de décarbonation pertinentes à la  
8 transition énergétique du Québec;
- 9 2) Les actions de marketing dites de masse auprès des clients à plus faible volume et se  
10 retrouvant dans le segment de marché davantage résidentiel et petit commercial. Cette  
11 catégorie représente un nombre important de clients dont la réalité et les besoins sont  
12 plus homogènes. Ces actions répondent à des motivations de consommation bien  
13 différentes que celles des clients à plus fort volume;
- 14 3) Les actions de marketing dites personnalisées auprès des clients à fort volume ainsi que  
15 leurs influenceurs clés. Ce segment comporte une grande variété de clients, allant du  
16 grand commercial, à l'institutionnel et à l'industriel. Pour ces segments, les motivations  
17 – et donc, les stratégies et messages – sont adaptées en fonction de leurs besoins et  
18 réalités spécifiques.

### **1.1 ACTIONS DE POSITIONNEMENT – CITOYENS ET ACTEURS DU MILIEU**

19 Les actions de positionnement suivantes ont été prises auprès des citoyens et acteurs clés du  
20 milieu énergétique québécois :

- 21 • Déploiement d'une campagne annuelle de marque pour positionner le rôle d'Énergir dans  
22 la transition énergétique. Le plan média, échelonné en trois phases (printemps, été,  
23 automne) comprenait plusieurs placements publicitaires dont en affichage, en radio, à la  
24 télévision, en bannières numériques et sur les médias sociaux. En contenu, l'objectif de  
25 la campagne était plus précis pour vulgariser les solutions de décarbonation d'Énergir qui

1 contribue à la transition énergétique, dont fait partie le gaz naturel renouvelable (GNR)  
2 (annexe A);

- 3 • Poursuite de la stratégie de commandites d'événements grand public pour positionner le  
4 GNR dans la transition énergétique et sensibiliser les citoyens au fait que les résidus  
5 organiques peuvent produire de l'énergie renouvelable. Présence sur le site et sur les  
6 stations de tri de déchets au Carnaval de Québec, au festival Montréal en lumière, au  
7 Festival international de jazz de Montréal, à Juste pour Rire Québec et Montréal et à  
8 l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe, ainsi qu'au Zoo de Granby, au Centre Bell et au Centre  
9 des sciences de Montréal (annexe B);
- 10 • Poursuite des efforts pour positionner le GNR comme étant une solution alignée avec les  
11 ambitions de décarbonation d'Énergir et cohérente avec celles du gouvernement et des  
12 municipalités en participant à une foule de différentes annonces, tribunes et panels  
13 d'experts sur le sujet. Poursuite des discussions auprès du gouvernement et des parties  
14 prenantes du milieu du GNR.

## 1.2 ACTIONS DE MARKETING DE MASSE – CLIENTS À FAIBLE VOLUME

15 Les actions de marketing de masse suivantes ont été menées auprès des clients à faible volume,  
16 afin de continuer à démystifier les particularités du produit et les complexités du marché de  
17 l'énergie, particulièrement en ce qui a trait à la vente et la distribution d'énergie renouvelable :

- 18 • Refonte des interfaces d'achat GNR en libre-service dans *l'Espace client* afin de présenter  
19 les options de façon plus simple et transparente entre les frais de socialisation ou l'achat  
20 volontaire au-delà du seuil réglementaire;
- 21 • Bonification et revue des contenus de considération sur les pages clients du site  
22 energir.com (annexe C);
- 23 • Revue et diffusion d'annonces numériques sur les mots clefs pertinents à la considération  
24 d'achat de GNR (annonce sur moteurs de recherche Google et Bing);
- 25 • Mise à jour des outils utilisés par les équipes *solutions énergétiques* afin de présenter le  
26 produit, ses caractéristiques et ses conditions d'achats lors de conversations avec les  
27 clients qui semblent propices à des actions de décarbonation.

### **1.3 ACTIONS DE MARKETING PERSONNALISÉES – CLIENTS À FORT VOLUME**

1 La clientèle à fort volume correspond aux clients institutionnels, industriels et grands clients  
2 commerciaux.

3 Les efforts de représentation se sont poursuivis au cours de la dernière année. Pour cette  
4 clientèle, une approche proactive personnalisée par la force de vente est privilégiée compte tenu  
5 de la diversité de ses besoins, notamment en termes de cibles de réduction de gaz à effet de  
6 serre (GES). Ces rencontres personnalisées ont pour but de démystifier le GNR et de partager  
7 des simulations tarifaires afin que les clients prennent en considération le GNR pour leurs besoins  
8 énergétiques. Ces rencontres visent également à rassurer la clientèle sur la disponibilité du GNR,  
9 les prévisions quant à son prix et l'impact sur leur facture énergétique ainsi que sur la simplicité  
10 du processus menant à l'achat de cette source d'énergie renouvelable. Elles permettent aussi de  
11 présenter aux clients l'avantage de faire l'achat volontaire de GNR, permettant dans certaines  
12 conditions la reconnaissance des attributs de réduction de GES, d'éviter la socialisation ou même  
13 d'obtenir une subvention avec le Programme d'encouragement à la décarbonation (PED).

14 En plus des rencontres individuelles, les efforts de commercialisation suivants ont été menés et  
15 se poursuivent afin de faire connaître le GNR et susciter l'adhésion des clients :

- 16 • Bulletin courriel pour la clientèle grande entreprise (annexe D);
- 17 • Présentation et rencontre avec la clientèle grande entreprise dans le but de connaître  
18 leurs besoins énergétiques et trouver une manière plus durable de les aider à décarboner  
19 leurs activités.

### **CONCLUSION**

20 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du paragraphe 32 de la**  
21 **décision D-2024-071 et de s'en déclarer satisfaite.**

Annexe A : Représentation visuelle de la campagne de positionnement



Échanges d'énergie ► Tout lire

- Nouveau balado : Échanges d'énergie L'énergie, c'est complexe... mais ça nous concerne tous.
- C'est pourquoi Énergir lance Échanges d'énergie, un balado qui donne la parole à celles et ceu...

Notre rôle d'énergéticien	Le réseau d'Énergir	La transformation de notre	La place d'Énergir au Québec

**Annexe B : Représentation visuelle des stations de tri – quelques exemples de commandites**

Festival de Jazz



Centre Bell



Juste pour Rire



## Annexe C : Représentation visuelle des contenus GNR dans les actions de marketing de masse – Clients à faible volume

<https://energir.com/fr/residentiel/gaz-naturel-renouvelable/gnr>.

<https://energir.com/fr/residentiel/gaz-naturel-renouvelable/passer-au-gnr>.

**Le gaz naturel renouvelable au service de la décarbonation**

La loi oblige Énergir à distribuer une certaine quantité de gaz naturel renouvelable (GNR). Celui-ci se mélange au gaz naturel fossile dans le réseau gazier où ce GNR est injecté. Afin de respecter cette obligation, deux options s'offrent à vous : acheter de façon volontaire une certaine quantité de GNR ou payer les frais de socialisation par défaut. Cliquez sur les icônes pour en savoir plus.

**Options**

- Achat volontaire
- Frais de socialisation (par défaut)

Avec l'option d'achat volontaire, vous décidez de la quantité de GNR qui vous est facturée et attribuée. Le gaz naturel renouvelable est plus cher que le gaz naturel fossile. Par contre, l'achat volontaire vous permet de réduire vos propres émissions de GES d'origine fossile. Puisque le GNR et le gaz naturel fossile se mélangent dans le réseau, la quantité de GNR achetée volontairement peut différer de la quantité physiquement acheminée jusqu'à vos appareils. Cette transaction est donc comptable et non physique. Elle vous permet aussi d'éviter les frais de socialisation. Pour obtenir un aperçu de l'incidence sur votre facture, sélectionnez un pourcentage.

Déterminez le pourcentage de gaz naturel renouvelable que vous souhaitez acheter

0%  100% **17 %**

Choisissez la date d'entrée en vigueur

Date d'entrée en vigueur

**Les impacts de votre achat volontaire**

Voici un aperçu des impacts basé sur votre historique de consommation de l'année dernière. Consultez les notes pour plus de détails.

- 1,16 tonne  
Potentiel de réduction annuelle de tonne de CO<sub>2</sub> d'origine fossile
- +34,22\$ /mois  
Estimation basée sur le volume de gaz annuel facturé

Vous souhaitez prendre un engagement à long terme?  
Vous pourriez avoir droit à une subvention pour votre achat volontaire de GNR en alignant un engagement ferme de cinq ans grâce à notre Programme d'encouragement à la décarbonation (PED). Certaines conditions s'appliquent. Pour en savoir plus, contactez l'équipe Énergie au 1 800 563-2021.

J'accepte les conditions générales d'achat, dont le prix de la fourniture de gaz naturel renouvelable en vigueur. Je comprends qu'aucune modification à mes équipements ni visite de technicien ne sont nécessaires et que le pourcentage de GNR sélectionné représente la quantité de GNR achetée par Énergir qui est contractuellement attribuée à mon adresse de service. Cette quantité diffère de la quantité physiquement acheminée jusqu'à mes appareils et il n'est pas possible de distinguer la molécule de gaz naturel renouvelable de celle de gaz naturel traditionnel puisque celles-ci se mélangent dans le réseau gazier. Pour toute question, je peux contacter le service à la clientèle.

**Soumettre la demande**

**Tableau de bord**

**Facturation**

Dernière facture: 28 novembre 2025 | Période de facturation: Du 31 octobre 2025 au 27 novembre 2025

Montant à payer avant le 17 décembre 2025: **0,00\$**

**Consommation**

Graphique montrant la consommation de gaz naturel renouvelable (GNR) en fonction de la température (de -10°C à 20°C). La consommation est plus élevée à des températures plus basses.

**Gaz naturel renouvelable : vous contribuez en payant des frais de socialisation.**

Afin de respecter l'obligation d'Énergir de distribuer une certaine quantité de gaz naturel renouvelable, deux options s'offrent à vous : acheter de façon volontaire une certaine quantité de GNR ou payer les frais de socialisation par défaut.

**Gérer l'option**

Voir tous les services | Contactez-Enrbb

pensez l'énergie autrement

## Merci de faire partie du changement!

En choisissant le gaz naturel renouvelable (GNR), vous soutenez une énergie qui contribue à la transition énergétique du Québec. Nous tenons à célébrer votre engagement et votre impact positif au cours des 12 derniers mois<sup>1</sup>.

<<Conso GNR>> m<sup>3</sup>  
de GNR achetés.

C'est en joignant nos forces et nos énergies que l'on peut faire une différence. Célébrons la somme des gestes posés par la clientèle résidentielle qui a choisi le GNR cette année<sup>1</sup>.

## 791 740 m<sup>3</sup> de GNR

achetés par l'ensemble de la clientèle résidentielle.

### Du nouveau sur le GNR

**Prix du GNR**

Comme chaque année, Énergir a soumis ses nouvelles conditions de service et les tarifs auprès de la Régie de l'énergie, l'organisme indépendant chargé de la régulation des prix de l'énergie au Québec, pour approbation.

**À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025**, le prix du GNR serait de **25,04\$/GJ** (94,884 €/m<sup>3</sup>).

Ce prix est déterminé par l'offre et la demande, et nos équipes négocient continuellement avec les producteurs et distributeurs pour vous offrir un tarif concurrentiel.

**Plus de GNR**

Dans le Plan pour une économie verte 2030, le gouvernement du Québec a fixé comme objectif de remplacer, d'ici cette date, au moins 10 % de gaz naturel fossile par du gaz naturel renouvelable (GNR). Énergir augmente ainsi graduellement la quantité de GNR achetée afin d'atteindre cette cible réglementaire.

Comme une partie de ce GNR n'a pas été achetée de façon volontaire par la clientèle, le coût des volumes invendus est réparti à travers les frais de socialisation entre les clients.e.s qui n'achètent pas le pourcentage minimum de GNR établi à 5 %.

En maintenant votre achat de GNR à au moins 5 % pour la période d'octobre 2025 à septembre 2026, vous évitez les frais de socialisation.

Consultez notre page web pour mieux comprendre les différents éléments de votre facture, y compris les frais de socialisation.

En savoir plus

**Des questions?**

Vous avez des questions sur votre achat de GNR ou sur vos besoins énergétiques? N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Formulaire de contact | 1 800 563-2021

<sup>1</sup> Calculs basés sur le gaz naturel renouvelable facturé du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

Énergir 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3 Canada [energir.com](http://energir.com)

Vous recevez ce courriel parce que vous êtes client.e d'Énergir.

Désabonnement | Modification du profil | Protection des renseignements personnels

©Copyright 2025 Énergir. Tous droits réservés.

pensez l'énergie autrement

## Bulletin bleu

### Tarifs et conditions de services

Clientèle affaires

**Chaque année, Énergir présente ses Conditions de service et Tarifs à la Régie de l'énergie.**

Ces conditions établissent, entre autres, le prix du gaz naturel, dont celui du gaz naturel renouvelable (GNR), ainsi que les différents taux applicables.

**Nouveaux tarifs pour l'automne 2025**

Les nouveaux tarifs proposés par Énergir ont été déposés à la Régie de l'énergie le 8 mai dernier et sont actuellement en attente d'approbation pour une mise en application souhaitée au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Consultez le site web afin de lire les explications sur les ajustements tarifaires pour le:

- Prix des services d'Énergir : les services de distribution, d'équilibrage et de transport, et les frais de socialisation du gaz naturel renouvelable (GNR)
- Prix du GNR

En savoir plus

Énergir 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) H2K 2X3 Canada [energir.com](http://energir.com)

Vous recevez ce courriel parce que vous êtes client.e d'Énergir.

Désabonnement | Modification du profil | Protection des renseignements personnels

Copyright © 2025 Énergir. Tous droits réservés.

**Annexe D : Représentation visuelle de marketing personnalisé – Clients à fort volume et leurs partenaires (ingénieurs)**

